

Paris, le 18 juillet 2023

Direction générale des finances publiques

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Sous Direction Effectifs, parcours et compétences

Bureau Affectation, mobilité et carrière des A+ et A

64-70, allée de Bercy – Teledoc 824

75574 PARIS cedex 12

Affaire suivie par le pôle « Parcours professionnels »

bureau.rh-selection-afipa@dgfip.finances.gouv.fr

Référence : 2023/06/4147

NC

Circulaire

Instruction

Note de service

Le Directeur général des Finances publiques

à

M. le Directeur de la législation fiscale

M. le Directeur de l'immobilier de l'État

Mmes et MM. les Chefs de service

Mmes et MM. les Sous-Directeurs

Mmes et MM. les Directeurs de projet,
Experts de haut niveau, Chefs de bureau
et Chargés de mission

Mme et MM. les Délégués du Directeur général

Mmes et MM. les Directeurs régionaux, départementaux
et locaux des Finances publiques

Mmes et MM. les Directeurs des services à compétence
nationale ou spécialisés

Objet : Dispositif dit de « seconde chance » pour une promotion au grade d'AFIPA

Service(s) concerné(s) : services des ressources humaines (directions départementales et régionales des finances publiques, directions et services à compétence nationale ou spéciale), délégations interrégionales, bureaux et missions de l'administration centrale.

Résumé

La présente note de service décrit les modalités de mise en œuvre du dispositif de **seconde chance** pour l'accès au grade d'administrateur des finances publiques adjoint.

Elle s'adresse aux inspecteurs principaux des Finances publiques et aux inspecteurs divisionnaire des Finances publiques hors classe.

Au titre du tableau d'avancement 2023, 7 nouvelles promotions sont envisagées dans le cadre de cette sélection et concernent des postes situés dans les départements suivants :

- DRFIP Mayotte : responsable du pôle gestion publique
- DRFIP Mayotte : responsable du pôle pilotage et ressources
- DRFIP Corse du sud : adjoint au responsable du pôle métiers – Missions départementales
- DDFIP Mayenne : responsable du pôle gestion fiscale
- DDFIP Indre : responsable du pôle stratégie et ressources
- DDFIP Oise : responsable de la division maîtrise de l'activité
- DVNI : responsable de la direction du contrôle informatique

Les fiches de poste correspondantes aux emplois proposés seront publiées sur les intranets des directions concernées.

Les dossiers de candidatures avec avis des directeurs de gestion doivent être transmis pour le **4 septembre 2023** au plus tard au Bureau « Affectation, mobilité et carrière des A+ et A », secteur « promotions et sélections », à l'adresse bureau.rh-selection-afipa@dgfip.finances.gouv.fr

Calendrier :

Périodes	Nature des opérations
1 ^{er} septembre 2023	Date-limite de dépôt des dossiers d'inscription par les candidats
4 septembre 2023	Date-limite de saisie des avis par les supérieurs hiérarchiques
Jusqu'au 22 septembre 2023	Tenue des entretiens
2 octobre 2023	Résultats
1 ^{er} novembre 2023	Affectations et nominations dans le grade d'AFIPA

1. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Sont éligibles au dispositif de la seconde chance, les inspecteurs principaux et inspecteurs divisionnaire des Finances publiques hors classe **s'étant présentés au moins deux fois à la sélection AFIPA.**

Les cadres peuvent postuler au titre de la seconde chance sans restriction du nombre de participations à ce dispositif.

2. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

2.1. Conditions de participation

Les cadres intéressés devront compléter le document annexé à la présente note de service avant de l'adresser avec un curriculum vitae, une lettre de motivation et leurs trois derniers compte-rendus d'entretien professionnel, à leur directeur afin que ce dernier complète la partie « avis » relatif à leur aptitude à exercer les fonctions dévolues à un AFIPA.

Ils pourront candidater sur un ou plusieurs départements sans ordre de préférence.

Dans l'hypothèse où le cadre intéressé serait sélectionné par une ou plusieurs structures, il appartiendra au SRH de décider de leur affectation définitive en prenant en compte les besoins et les spécificités de chaque territoire.

Le dossier complet sera ensuite transmis, au plus tard **le 4 septembre 2023, délai de rigueur**, au pôle « parcours professionnels » (bureau.rh-selection-afipa@dgif.finances.gouv.fr) qui s'assurera de l'éligibilité des demandes.

Les candidatures recevables seront adressées aux délégués du directeur général des interrégions concernées ainsi qu'aux responsables territoriaux dont relèvent le(s) emploi(s) sollicité(s).

2.2. Modalités de sélection

Les candidats seront sélectionnés au regard de leur dossier de candidature ainsi que d'un entretien devant un comité de sélection qui visera à évaluer les compétences professionnelles, les qualités personnelles ainsi que la motivation des intéressés.

Les cadres candidatant sur plusieurs postes au sein d'une même inter-région pourront, à la convenance des comités, ne passer qu'un seul entretien.

Le comité sera composé d'au minimum trois membres (un délégué du directeur général et le ou le(s) directeur(s) concernés ainsi qu'un autre membre, titulaire du corps des administrateurs des finances publiques).

Les entretiens devront se tenir en présentiel ou en cas d'impossibilité, en visioconférence.

2.3. Suites de la sélection

A l'issue de ces entretiens, le comité de sélection établira un classement des candidats auditionnés, appuyé d'un avis motivé, qu'il communiquera au pôle « parcours professionnels » (bureau.rh-selection-afipa@dgfip.finances.gouv.fr).

A l'issue du processus de recrutement, le service RH validera les cadres retenus au titre de cette sélection.

Les cadres seront nommés dans le grade d'AFIPA à la date de leur affectation sur l'emploi d'AFIPA. Les cadres retenus dans le cadre de ce dispositif s'engagent à respecter un délai de séjour de trois ans sur leur poste affectation.

Le Sous-directeur Effectifs, parcours et
compétences,

Signé

Christophe LANDOUR

Pièces jointes :

Dossier de candidature

Interlocuteurs à la Direction générale :

BALF du bureau des A et A+ en charge des sélections : bureau.rh-selection-afipa@dgfip.finances.gouv.fr

- Stéphanie ANTOGNARELLI : stephanie.antognarelli@dgfip.finances.gouv.fr

- Benoît BLONDY : benoit.blondy@dgfip.finances.gouv.fr